

Une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil au 200, rue Saint-Jean Est, le lundi 3 février 2025 à 19 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

Est absent : Denis Gilbert

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Normand Graillon, directeur général par intérim est également présent.

### **2025-028 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
D'ouvrir la séance du 3 février 2025. Il est 19 h 01.

**ADOPTÉ**

6 personnes présentes dans la salle.

### **2025-029 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **Période de questions de l'assistance**

*Aucune question*

### **CORRESPONDANCES DU MOIS DE JANVIER 2025**

- 1 Invitation PDZA – 20 février 2025  
*Mrc Haut-Saint-François*
- 2 Invitation – Déjeuner-conférence – Perspectives économiques 2025  
*Chambre de commerce du Haut-Saint-François*
- 3 Invitation – École du Parchemin – Inauguration agrandissement  
*École du Parchemin*

### **2025-030 CORRESPONDANCES DE JANVIER 2025**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les correspondances du mois de janvier soient reçues.

**ADOPTÉ**

**2025-031 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 janvier 2025, ainsi que les séances extraordinaires du 18 et 27 janvier 2025 soient acceptés tels que présentés, les conseillères et les conseillers ayant reçu copies. **ADOPTÉ**

**2025-032 ABROGATION – RÉOLUTION 2024-277**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par le conseiller Michel Champigny  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la résolution 2024-277 intitulée « Autorisation signatures – Reprise du lot 4 180 744 » soit abrogée, à condition que le terrain soit vendu avant le 5 mars 2025. **ADOPTÉ**

**2025-033 STATIONNEMENT RÉSERVÉ – RUE SAINT-JACQUES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QU'un stationnement réservé pour personnes handicapées soit installé sur la rue Saint-Jacques face à la bande de verdure située entre le stationnement du 185 Saint-Jacques et l'entrée asphaltée de l'église. **ADOPTÉ**

**2025-034 APPROBATION DES COMPTES**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE les comptes figurant sur la liste des écritures de déboursés du compte général du mois de janvier au montant de 737 182.95 \$ (276 265.46 \$ par chèque et 460 917.49 \$ en transfert électronique) ainsi que la liste des écritures de déboursés du compte salaire du mois de janvier au montant de 110 674.15 \$ soient acceptés tels que présentés. **ADOPTÉ**

**2025-035 CRÉATION DE RÉSERVES BUDGÉTAIRES**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le conseil autorise la création d'une réserve, à même le budget de fonctionnement de 2024, d'un montant de 40 000 \$ relativement à l'enlèvement des boues de la station d'épuration. **ADOPTÉ**

**2025-036 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 110 (164-166, RUE SAINT-HILAIRE)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Stéphane Nadeau qui est à l'effet d'autoriser la construction d'une habitation de 10 logements sur un terrain de 1319,65 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Stéphane Nadeau soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2025-037 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 181 123 (158-160, RUE SAINT-HILAIRE)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Hugo Tétreault qui est à l'effet d'autoriser la construction d'une habitation de 10 logements sur un terrain de 1319,65 mètres carrés au lieu de 1500 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Hugo Tétreault soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2025-038 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 180 692 (169, RUE ANGUS SUD)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Succession Chicoine qui est à l'effet :

- d'autoriser une superficie de 1 785,6 mètres carrés au lieu de 1 800 mètres carrés pour la construction d'un immeuble de 12 logements;
- d'autoriser un frontage de 21,73 mètres au lieu de 23 mètres pour la construction d'un immeuble de 12 logements.
- 

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la demande de dérogation mineure faite par Succession Chicoine soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2025-039 DÉROGATION MINEURE – LOT 4 183 099 (85, RUE DES PINS)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de monsieur Luc Jacques qui est à l'effet d'autoriser la construction d'un immeuble de 8 logements sur un terrain dont la superficie est de 889 mètres carrés au lieu de 1 200 mètres carrés.

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée par le CCU et que le comité recommande au conseil d'accepter la dérogation.

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE la demande de dérogation mineure faite par monsieur Luc Jacques soit acceptée telle que présentée. **ADOPTÉ**

**2025-040 ADJUDICATION DE CONTRAT – BALAI DE RUE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitations ;

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu deux offres.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
Que la Ville adjuge le contrat pour le service de balayage des rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit Myrroy division Estrie pour un montant de 31 626 \$, excluant les taxes, selon le document daté du 20 janvier 2025. **ADOPTÉ**

**2025-041 AUTORISATION APPEL D'OFFRES – TRAVAUX ASPHALTAGE 2025**

Proposé par le conseiller Antoni Dumont  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois  
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.  
QUE le directeur des travaux publics, Olivier Dumas ainsi que le greffier-trésorier Bruno Poulin soient autorisés à procéder à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de l'année 2025. **ADOPTÉ**

**2025-042 PROJET CIRCONFLEXE MRC DU HAUT-SAINT-FRANCOIS – PRISE EN CHARGE D'UNE REMORQUE DE MATÉRIEL DE LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement québécois a investi plus de 40 M\$ pour assurer l'accès à des équipements de loisirs gratuitement aux citoyens avec le projet Circonflexe Prêt à bouger ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François (HSF) a accès à un montant de 100 000 \$ pour le développement d'un projet MRC via Conseil sport et loisir de l'Estrie ;

CONSIDÉRANT QU'un comité multidisciplinaire a été formé afin de trouver le meilleur projet pour notre population, sous recommandation du comité loisir du HSF ;

CONSIDÉRANT QU' un projet d'achat de remorques fermées remplies de matériel de loisir, disponibles à l'emprunt sur réservation pour les municipalités et organismes, a été déposé et accepté par le comité loisir du HSF le 30 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du HSF ne détient aucun véhicule adapté pour déplacer de telles remorques ni d'emplacements sécuritaires pour les entreposer ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus a exprimé son désir de prendre la responsabilité de l'une des remorques par l'envoi d'un courriel à la direction de la MRC le vendredi 17 janvier 2025. Incluant son entreposage, son assurance et son entretien ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus a également offert la possibilité de déplacer la remorque vers les municipalités n'ayant pas de véhicule adéquat pour le faire, avec des frais à déterminer et une vérification de la disponibilité au préalable ;

CONSIDÉRANT QUE le financement Circonflexe peut assumer les coûts de transport, d'entreposage, d'assurance et d'entretien des remorques pour les deux premières années.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de la Ville de East Angus accepte de prendre la responsabilité d'une remorque, telle que décrite précédemment, et d'en assurer les frais à partir de mars 2027 ;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à Dominic Provost, directeur général de la MRC du HSF, pour dépôt à l'atelier de travail du conseil des maires le 11 mars 2025.

**ADOPTÉ**

#### **2025-043            AFFICHAGE – POSTE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal autorise le greffier-trésorier Bruno Poulin à procéder à l'affichage du poste de directeur général.

**ADOPTÉ**

#### **2025-044            PROJET CARBONE SCOL'ERE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois  
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville contribue pour un montant de 1 400 \$ afin que les élèves de 6<sup>e</sup> année de l'école du Parchemin puissent obtenir une formation sur les émissions de gaz à effet de serre.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

#### **2025-045            DON – JEUX DU QUÉBEC**

Proposé par le conseiller Michel Champigny  
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 150 \$ au Jeux du Québec Estrie.

Il est entendu que la dépense sera imputée au compte 02-110-00-970. **ADOPTÉ**

#### **2025-046            PROCLAMATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE – 13 MARS 2025**

CONSIDÉRANT que le 31 mars 2022, les élu·es de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive ;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge » ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année ;

CONSIDÉRANT que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience ;

CONSIDÉRANT qu'il a été démontré que les municipalités jouent un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens ;

En conséquence,

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le conseil municipal de East Angus proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « Se ressourcer c'est trouver sa zone de recharge ».

**ADOPTÉ**

#### **2025-047            COMMANDITE – CUISINES COLLECTIVES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

##### **Il est unanimement résolu**

QUE la Ville contribue à titre de partenaire Or au montant de 2 500 \$ pour le projet de Café plateau de travail aux Cuisines Collectives du Haut-Saint-François.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.    **ADOPTÉ**

#### **2025-048            PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les décideurs et les élus de l'**Etrie** ont placé, depuis **20 ans**, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image et l'attractivité régionale, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le chômage et l'inactivité, ainsi que plusieurs problèmes sociaux ;

**CONSIDÉRANT QUE** les élu(e)s de l'**Etrie**, via la Table des MRC de l'Etrie, ont placé, parmi les priorités régionales, de contribuer au soutien et au développement des Estriennes et des Estriens, en favorisant le développement de leurs compétences, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances qui augmentent l'égalité des chances;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus de l'**Etrie**, via la Table des MRC de l'Etrie, ont placé, dans la cadre d'un exercice de planification régionale réalisé en 2022, parmi leurs priorités, l'attraction, la rétention, l'emploi et la formation, ainsi que le développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** les conséquences individuelles du décrochage scolaire sont nombreuses sur la santé physique et mentale, sur les comportements sociaux, sur l'employabilité et sur la productivité au travail;

**CONSIDÉRANT QUE** le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'**Estrie**, à savoir que le coût économique du décrochage scolaire en Estrie est estimé entre 32 949 \$ et 43 811 \$ par décrocheur, représentant un total de 1,14 à 1,54 milliard de dollars pour la région chaque année;

**CONSIDÉRANT QUE** les jeunes de l'**Estrie** sont de plus en plus nombreux à persévérer, mais qu'encore 18,2 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (taux annuel 2021-2022);

**CONSIDÉRANT QUE** pour garantir le dynamisme de notre région, la prospérité de nos entreprises et la pleine participation de nos citoyens à l'économie de l'Etrie, il est crucial de poursuivre les efforts de mobilisation autour de la réussite éducative;

**CONSIDÉRANT QUE** la réussite éducative n'est pas un enjeu qui concerne exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT QUE** **R3USSIR** organise, du 10 au 14 février 2025, la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie, sous le thème « La persévérance fait toute la différence ! » Cette édition 2025 sera l'occasion de rappeler que chaque adulte peut jouer un rôle fondamental pour motiver les jeunes et favoriser leur persévérance scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

#### **Il est unanimement résolu**

**QUE** le conseil de la Ville de East Angus proclame les 10, 11, 12, 13 et 14 février 2025 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité, et s'engage à :

- Appuyer **R3USSIR** et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage scolaire, afin de faire de l'Etrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- Encourager et féliciter publiquement les jeunes citoyens de la Ville de East Angus pour leur persévérance scolaire;
- Porter fièrement le ruban vert et blanc de la persévérance scolaire pour démontrer leur appui;
- Participer au Jeudi PerséVERT le 13 février 2025, en portant des vêtements ou un accessoire de couleur vert pour démontrer son engagement envers la persévérance scolaire;
- Afficher le drapeau de la persévérance scolaire à l'Hôtel de Ville de East Angus;
- Faire parvenir une copie de cette résolution à **R3USSIR**, à [info@reussiteestrie.ca](mailto:info@reussiteestrie.ca).

**ADOPTÉ**

**Le conseiller Michel Champigny quitte l'assemblée du conseil, il est 19 h 20.**

**2025-049            DON – JOURNÉE NATALIE CHAMPIGNY**

Proposé par le conseiller Guillaume Landry

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville verse un don de 1000 \$ et l'équivalent de 500 \$ en aide matérielle à La Fondation Christian Vachon dans le cadre de la Journée Natalie Champigny.

Il est entendu que la dépense sera imputée au poste 02-110-00-970.    **ADOPTÉ**

**Le conseiller Michel Champigny reprend son siège, il est 19 h 21.**

**2025-050            AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 867 – RÈGLEMENT  
RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Dany Langlois, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 867 intitulé « Règlement 867 – Règlement relatif à la démolition d'immeuble » sera présenté pour adoption.    **ADOPTÉ**

**2025-051            DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 867 –  
RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

Proposé par le conseiller Michel Champigny

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE le projet de règlement numéro 867 intitulé « Règlement 867– Règlement relatif à la démolition d'immeuble » soit déposé.    **ADOPTÉ**

**Période de questions de l'assistance**

*Une période de questions a eu lieu.*

**2025-052            LEVÉE DE LA SÉANCE**

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 19 h 30.

**ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, mairesse  
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, greffier-trésorier  
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.



**Certificats de crédit disponibles**

Numéro	Nom
2025-034	Approbation des comptes
2025-035	Création réserves budgétaires
2025-040	Adjudication de contrat – Balai de rue
2025-044	Projet Carbone Scol'ère
2025-045	Don – Jeux du Québec
2025-047	Commandite – Cuisines collectives du Haut-Saint-François
2025-049	Don – Journée Natalie Champigny